

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Via/GB/JM/2784

Bruxelles, le 19 décembre 1990.

Aux Chefs d'établissement de
l'enseignement organisé par la
Communauté française;

Aux Membres du personnel ensei-
gnant et auxiliaire d'éducation;

A la F.A.P.E.O.

15939 W7

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Les moments difficiles que nous venons de traverser
ont placé l'école au centre des préoccupations de chacun.

Jamais sans doute les enjeux de l'éducation n'ont
été aussi clairement et unanimement évalués.

C'est l'avenir de nos jeunes et, en conséquence, le
destin de notre Communauté qui sont en cause.

Au-delà des tensions et des conflits que toute
mutation sociale appelle, s'exprime une ambition - à présent
légitimée - d'une formation de qualité.

2.-

Les membres de la communauté éducative tout entière
ont affirmé avec force leur volonté de construire une école qui
offre une réponse pertinente aux attentes d'une société en rapide
évolution, d'une part, et aux aspirations de tous ceux qui y
vivent à une vie valorisante, d'autre part. J'y ai été
particulièrement attentif.

Aussi, j'invite chacun à m'apporter son concours
dans cette entreprise que je mets en chantier.

Je sou mets donc à votre examen un document de
travail relatif au " projet pédagogique de l'enseignement
secondaire organisé par la Communauté française ".

Vos avis, remarques et suggestions feront l'objet
d'un large débat qui se situera à deux échelons : les districts
socio-éducatifs et le Conseil pédagogique.

Enfin, cette dernière instance aura pour mission de
me soumettre la synthèse des avis exprimés avant le 1er mars 1991.

Je vous remercie déjà pour votre participation
active à la mise en oeuvre de ce projet destiné à rendre l'école
plus apte à conduire chacun à son plein épanouissement personnel
et à son niveau le plus élevé de compétence.

Le Ministre de l'Education et de
la Recherche scientifique,


Yvan LEJEFF

"Tout le problème de l'éducation est de rendre sensible aux hommes cette force intérieure qu'il y a en eux. Je voudrais qu'on mît les hommes en état de vérité, si je puis dire, un état d'esprit qui peut-être ferait d'eux des citoyens difficiles à gouverner, mais qui en ferait des hommes libres, généreux, tolérants, authentiques, et sachant bien que nos libertés sont toujours à la mesure de nos connaissances "

Jean GUEHENNO,
"Les carnets du vieil écrivain".

**PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ORGANISE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Le Projet éducatif articule la formation à dispenser aux jeunes selon 3 axes : éduquer aux savoirs et savoir-faire, éduquer au sens social et au sens civique, favoriser l'épanouissement personnel et l'acquisition d'un savoir-être.

Sa concrétisation postule l'élaboration d'un Projet pédagogique centré sur :

- la pratique d'une pédagogie visant à amener le plus grand nombre d'élèves vers la réussite sans pour autant faire de concessions aux exigences d'un enseignement de qualité.
- l'apprentissage par l'élève d'une prise en charge autonome de sa formation.
- l'accession du jeune au sens social et sa participation à une gestion dynamique de son école.

I. Pour une pédagogie de la réussite

En une trentaine d'années, nous sommes passés d'un enseignement réservé à une minorité socialement sélectionnée à un enseignement de masse.

Au défi quantitatif s'ajoute aujourd'hui un défi qualitatif : réduction des échecs scolaires, hausse du niveau moyen des masses scolarisées, formation de jeunes capables d'atteindre leur plus haut niveau de compétence,...

Des efforts considérables ont été entrepris dans les écoles pour relever ces défis. Il faut cependant en convenir, bien que l'accès aux études se soit fortement démocratisé au cours de ces dernières décennies, l'échec scolaire reste un problème crucial : en Communauté française, plus d'un élève sur trois redouble au moins une fois au cours de sa scolarité primaire et - sans tenir compte du décrochage scolaire - quatre élèves seulement sur dix parviennent à un âge dit "normal" au terme des études secondaires.

Au-delà des aspects humains du problème, les incidences de l'échec scolaire sur le plan économique ne peuvent laisser indifférent.

Les causes d'échecs sont nombreuses et d'ordres très divers. Elles sont inhérentes à l'appartenance socio-culturelle de l'élève, à sa personnalité, son mode de vie, sa santé...; elles sont aussi engendrées par l'institution scolaire elle-même.

Si l'école n'est pas à même d'agir sur chacune de ces causes avec un égal succès, il lui appartient de s'interroger tout particulièrement sur celles qui l'interpellent directement, à savoir :

- la recherche d'une meilleure adéquation de sa pédagogie à l'hétérogénéité des populations scolaires, à la grande diversité des rythmes d'apprentissage, des motivations et des aspirations;

- l'optimisation des moyens mis à la disposition des équipes éducatives.

Dans une société qui demande à l'école de conduire les jeunes vers leur plein épanouissement personnel, professionnel et social, il est devenu essentiel d'associer à la notion d'égalité des chances, celle d'égalité dans la réussite personnelle.

1. Quelles étapes pour conduire un apprentissage avec succès ?

La recherche en éducation et la pratique quotidienne ont largement démontré que toute action éducative réclame la prise en considération de quelques critères :

- que l'enseignant sache exactement où il va, c'est-à-dire qu'il fixe avec précision des objectifs prioritaires;
- qu'il connaisse les besoins de ses élèves;
- qu'il s'assure que l'élève maîtrise les prérequis indispensables pour mener à bien un apprentissage;
- qu'il évalue régulièrement l'efficacité de son enseignement et la pertinence de ses objectifs afin de procéder à des ajustements éventuels.

1.1. Définir d'abord des objectifs précis et pertinents

"Si vous ne savez pas où vous allez, vous arriverez probablement ailleurs." (R. MAGER)

Les programmes de cours définissent en général les objectifs sous forme de compétences et d'attitudes qu'il convient de maîtriser à un moment donné, généralement à la fin d'une année scolaire ou d'un degré.

En vue d'assurer un maximum d'efficacité à son action pédagogique, chaque enseignant veillera, avec le soutien actif de l'Inspection, à préciser les objectifs les plus pertinents à atteindre. Ceux-ci, formulés en termes de comportements observables et par conséquent mesurables (objectifs opérationnels), doivent être connus des élèves.

Le professeur aura, par ailleurs, le souci de respecter une progression dans les difficultés proposées aux élèves. Enfin, il tiendra compte des performances-seuils auxquelles il se référera pour formuler ses appréciations relatives au passage de classe et à l'orientation d'études.

Le besoin de définir des performances-seuils répond à un double souci :

- harmoniser dans l'enseignement de la Communauté française les exigences minimales pour chaque branche, pour chacune des années d'études et pour chaque forme d'enseignement;
- apporter aux enseignants confrontés à l'obligation de prendre une décision qui engage l'avenir scolaire des élèves, une information précise sur les prérequis normalement exigés dans la classe supérieure, pour un cours déterminé, pour une orientation d'études appartenant à l'une ou l'autre forme d'enseignement.

La définition d'objectifs opérationnels et de performances-seuils n'est nullement incompatible avec l'esprit d'initiative dont un enseignant, attentif aux besoins et à la personnalité de ses élèves, souhaite faire preuve. Elle n'implique pas d'effet réducteur sur la dimension à donner à l'acte pédagogique : solliciter l'imagination, entraîner à la réflexion créatrice, développer l'esprit critique constituent des objectifs prioritaires de formation.

1.2. Vérifier les prérequis ; réactiver les notions de base

Avant d'entreprendre un apprentissage, il est primordial que l'enseignant ait une bonne connaissance de ses élèves, de leurs aptitudes et de leurs intérêts, mais il importe également qu'il s'assure que chacun maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires (prérequis) pour conduire cet apprentissage avec une chance réelle de succès.

Dans cet esprit, il importe de réactiver, tout au long des études, les notions les plus fondamentales, de façon que l'élève sache les utiliser à bon escient.

1.3. Privilégier l'évaluation formative

L'évaluation formative répond à des préoccupations essentiellement éducatives. Elle vise notamment à mieux connaître l'élève en vue de remédier à ses lacunes. Elle est indissociable de l'apprentissage. Pratiquée de manière continue, elle débouche naturellement sur des actions de remédiation et de soutien pédagogique.

Le travail en classe, les contrôles, les bilans, les examens du 1er semestre fournissent au professeur ainsi qu'au conseil de classe les éléments indispensables pour évaluer l'efficacité de l'enseignement et procéder aux ajustements nécessaires.

Les possibilités de "rattrapage" et de soutien pédagogique qu'offre notre système éducatif en faveur des élèves en difficulté méritent d'être pleinement exploitées. Chaque enseignant est invité à poursuivre ses efforts en vue d'affiner ses techniques de remédiation aux difficultés d'ordre scolaire que rencontrent certains élèves. De plus, les problèmes socio-affectifs qui perturbent bien souvent la disponibilité des élèves à l'égard de l'école appellent tant l'attention des professeurs que l'implication des Centres PMS.

L'évaluation formative présente, par ailleurs, un intérêt évident : si le professeur informe l'élève de ses objectifs et de ses critères d'évaluation, s'il engage ensuite avec lui un dialogue sur les performances réalisées, il ancre la conduite du jeune vers l'auto-évaluation, une des composantes de l'autonomie. En un premier temps, il ne pourra s'agir, cela va de soi, que de co-évaluation, car le jeune ne se forme que dans la mesure où il prend conscience de ce qui sépare son jugement personnel de celui des autres.

Le respect de ces trois principes d'action (1.1, 1.2, 1.3) accroîtra, sans nul doute, l'efficacité de l'enseignement. En outre, certaines mesures concrètes sont susceptibles de rentabiliser davantage l'action pédagogique.

Quelles sont ces mesures ?

Eduquer l'élève à organiser son travail

Nombre de jeunes sont souvent démunis lorsqu'il s'agit d'organiser leur travail. On dit d'eux qu'ils n'étudient pas ou qu'ils ne travaillent pas. Or, ce constat signifie peut-être qu'ils ne savent pas comment étudier, comment effectuer un travail de manière rentable, comment gérer leur temps.

Dès lors, il s'avère nécessaire que chaque professeur initie ou aide les élèves à organiser leur travail, à étudier une leçon, à réaliser un travail personnel...

Dans cette perspective, l'introduction d'un "soutien pédagogique" dans les grilles-horaires ne peut que renforcer l'action individuelle des enseignants.

Construire des outils de travail

Un manuel scolaire, même bien conçu, ne peut suffire comme seul outil de travail. En plus des indispensables ouvrages de référence disponibles dans leurs classes, les élèves doivent disposer de cahiers, de documents et de fichiers élaborés avec eux et structurés de telle manière qu'ils constituent des références mobilisables en permanence.

Rentabiliser le travail à domicile

Le travail que l'élève est appelé à effectuer à domicile joue un rôle important dans l'élaboration des connaissances, dans leur fixation et dans leur utilisation adéquate. Il doit donc faire

l'objet de consignes claires et précises et être régulièrement soutenu par des préparations choisies de manière judicieuse par le professeur. Il importe aussi de veiller à ce que le travail demandé soit compatible avec les capacités de l'élève et, si possible, les conditions dans lesquelles il vit.

Orienter plutôt qu'éliminer

Le redoublement n'est pas la seule ou la meilleure solution pour préserver l'avenir scolaire d'un élève en difficulté. Il est rarement efficace; il contribue souvent à amorcer le processus de décrochage scolaire.

Il devrait concerner prioritairement les élèves qui, bien que fréquentant une orientation d'études adéquate, ont fait preuve d'une maturité insuffisante ou d'un manque évident de connaissances. Aussi, chaque fois que cela s'avère nécessaire, convient-il d'avoir recours à l'admission avec restriction ou à une réorientation établie en fonction des intérêts et des aptitudes de l'élève.

Aider l'élève soumis à un examen de passage

Dans tous les cas où un examen de passage est imposé, des indications claires et détaillées doivent être données par écrit à l'élève; elles précisent la nature des lacunes et les matières à revoir et proposent, selon les branches, des travaux de vacances.

II. La conduite du jeune vers une prise en charge autonome de sa formation

L'école demande encore trop souvent à l'élève d'écouter, de restituer et de reproduire, alors que celui-ci, surtout lorsqu'il devient adolescent, aspire à être considéré comme un acteur responsable de sa formation.

Par ailleurs, la vie sociale et professionnelle exige des jeunes, outre des compétences solides, une large capacité d'autonomie, d'initiative et de créativité.

N'y a-t-il pas dès lors lieu de s'interroger sur ce que devrait être une préparation efficace à la vie professionnelle et au devenir personnel ?

Nos méthodes et nos pratiques pédagogiques doivent, aujourd'hui, initier les jeunes à une prise en charge de plus en plus autonome de leur formation. A cette fin, elles associeront à la transmission de connaissances le développement des capacités intellectuelles, véritables instruments de l'éducation permanente. Elles privilégieront, par ailleurs, toutes les activités qui permettent d'apprendre à apprendre et mettront davantage l'accent sur la méthode que sur les contenus.

Les démarches évoquées ci-dessus supposent :

- l'existence d'un contrat pédagogique qui précise clairement les droits et les engagements de l'élève et du professeur;
- l'individualisation des tâches afin de tenir compte des différents rythmes d'apprentissage et d'amener chacun à son niveau maximum de compétence;
- l'actualisation et l'interdisciplinarité :
un des nombreux facteurs qui entrent en jeu dans la motivation à l'égard des études en général et de certains cours en particulier réside dans la perception que les élèves ont de la relation étroite

qui existe ou non entre les contenus d'enseignement et leur vécu personnel ou entre ceux-ci et leur environnement quotidien ou encore entre les matières enseignées et leur projet de vie, tant sur le plan professionnel que social ou affectif. De plus, l'expérience personnelle de chaque élève constitue une richesse et un potentiel d'action valorisante trop souvent inexploités parce que parfois ignorés, voire même insoupçonnés. Chaque enseignant s'efforcera par conséquent de donner à son cours une réelle signification pour l'élève. L'école s'attachera en outre à mettre en place des équipes éducatives conscientes de la nécessité de privilégier l'interdisciplinarité par rapport à la parcellisation des savoirs à dispenser.

- la mise à la disposition des élèves d'une documentation et d'outils de travail destinés à favoriser la recherche personnelle;

- l'utilisation des nouvelles technologies au service d'une pédagogie qui transfère à l'élève l'initiative de l'apprentissage : l'image, l'électronique, la TV, l'E.A.O.,...

- l'exploitation maximale de l'environnement en ouvrant l'école aux sources d'information extérieures, en sollicitant toutes les ressources que la vie extra scolaire peut offrir : stages d'élèves, visites d'entreprises, personnes associées aux activités d'apprentissage...

III. Sens social et participation

Si l'on veut que notre système éducatif atteigne l'efficacité souhaitée, et que l'école constitue un milieu de vie valorisant pour tous, il est nécessaire que personnels enseignant, auxiliaire d'éducation et de maîtrise aient la conviction d'appartenir à un groupe animé d'une volonté d'œuvrer, dans la cohérence et le respect réciproque, à la réalisation d'un projet commun.

Ce travail en participation est à même d'engendrer de nouvelles capacités d'initiative et de renforcer chez chacun le désir de donner une touche personnelle à son projet d'école.

1. L'acquisition du sens social

La classe, pour des raisons d'identité d'âges et de maturité, parce qu'elle représente aussi une entité durable, est un groupe où le sens social peut être cultivé dans d'excellentes conditions. Elle constitue le point de départ d'un apprentissage à la vie en société.

Le travail en équipe donne l'occasion de développer la coopération et de mettre en évidence les relais et les soutiens nécessaires dans toute collectivité. Il crée un esprit d'entraide et un climat affectif qui facilitent la communication.

La classe peut communiquer le fruit de ses travaux à d'autres groupes au sein de l'école, engager des échanges d'idées et d'expériences avec d'autres classes extérieures à l'école, avec la localité, la région, le pays, le monde. Ces démarches donnent aux élèves l'occasion de contacts nouveaux avec des mentalités et des milieux différents; elles les obligent à formuler des questions précises, à surveiller leur présentation et leur langage, bref à tenir compte des autres.

Ces moyens développent certes leur sens social et leur ouverture au monde extérieur, mais le véritable apprentissage du civisme à l'école est intimement lié aux notions de communauté éducative et de participation.

2. Communauté éducative et participation

Pour transformer les revendications des jeunes en projets, leurs savoirs en actions concrètes, il est indispensable que, lorsqu'ils accèdent aux classes supérieures, ils soient engagés de plain-pied dans la gestion de leur établissement. Cela implique que, le plus tôt possible dans leur vie scolaire, les élèves soient investis de réelles responsabilités devant le groupe, adaptées à leur personnalité.

Le Décret organisant la participation accorde aux élèves, au même titre d'ailleurs qu'à d'autres groupes de personnes, le droit de prendre une part active dans les choix et décisions que la communauté éducative souhaite retenir.

La participation engendrera chez les futurs adultes, progressivement sans doute, mais avec le plus de chances de succès, le goût de l'action, le sens profond des responsabilités et, enfin, une véritable maturité sociale.

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE
ET DE LA FORMATION

Direction générale de l'enseignement
secondaire

Réf. B/90/22

Aux Chefs des établissements
d'enseignement secondaire et
supérieur organisés par la
Communauté française ;

Aux Administrateurs des
internats autonomes organisés
par la Communauté française ;
POUR INFORMATION :

Aux Membres du service
d'inspection ;

Aux Membres du service de la
vérification de ces
établissements ;

Aux Associations de parents.

OBJET : Remboursement du prix de la pension dans les internats annexés
ou autonomes.

15969 W29

J'ai l'honneur de vous informer que le montant de la
pension dans les internats organisés par la Communauté française sera
réduit à concurrence du nombre de jours d'absence de l'interne entre
les 22 octobre et 27 novembre 1990 inclus. Le montant journalier à
déduire sera établi selon les règles de calcul propres à chaque
direction générale, sans jour de carence.

Il n'appartient donc pas aux parents de procéder eux-mêmes
à des compensations : en effet, les droits constatés doivent
normalement être perçus par les comptables des internats et inscrits
dans la comptabilité.

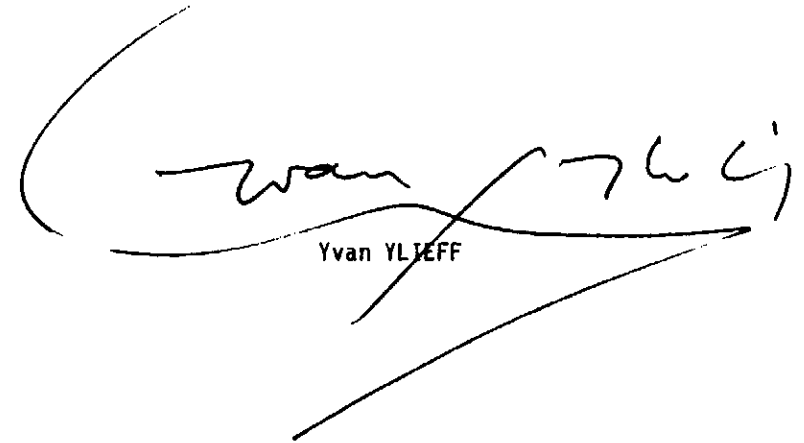
.../...

- 2 -

Toutefois, dans les circonstances exceptionnelles
actuelles, j'ai décidé que serait recalculé le montant des droits
constatés relatifs à la période indiquée ci-dessus, au prorata des
jours de présence de l'interne. Le trop-perçu éventuel sera affecté à
l'apurement des droits constatés ultérieurs.

Les comptables prendront toutes dispositions utiles en vue
d'exécuter rapidement ces décisions.

Le Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique,



Yvan YLIEFF